

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT NOVEMBRE (07/11/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES** : 7

M. Jérôme POUGNAND (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoints**

Mme Danièle SCHATTEL (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laurene LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Madame Any DELCHER), M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Marie CAVALIE (Représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

11 – 07 novembre 2024

**11. Dépose définitive de réseau SEC avec fiabilisation de la cartographie d'identification des tronçons de « Fils nus » par la société ENEDIS**

Rapporteur : Monsieur THIERS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la ligne du tronçon situé :

- D957 – Route de Laujol vers Chemin Pelissié,
- N° du Poste HTA/BT : 82112P2039,
- La Claverie,
- Ancienne ligne Nu – Reste supports.

N'a plus aucune utilité dans la mesure où il ne subsiste plus aucun client alimenté, que seuls les poteaux sont encore présents et que la société ENEDIS n'a aucun projet identifié à court ou moyen terme pour cette ligne ;

**Considérant** la demande de la société ENEDIS pour procéder à la dépose définitive de ce tronçon de ligne ;

**Considérant** que la commune atteste que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne, et sera traitée comme un raccordement nouveau ;

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**CONFIRME** la demande de dépose de réseau la ligne du tronçon situé :

- D957 – Route de Laujol vers Chemin Pelissié,
- N° du Poste HTA/BT : 82112P2039,
- La Claverie,
- Ancienne ligne Nu – Reste supports.

Par la société ENEDIS,

**ATTESTE** avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne, et sera traitée comme un raccordement nouveau,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette demande.

Pour copie conforme  
Moissac, le 08 novembre 2024



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :